PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VOUREY

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015
Le Maire,

Visa de la Préfecture

04.03- PLAN DE ZONAGE PARTIE EST

Echelle 1 / 2 500ème

IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43
Télécopie : 04 50 52 47 76
E.mail : irconcept@irconcept.fr

Date
30 mars 2015

Par délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2014, le Droit de Préemption Urbain est institué sur les zones U et AU

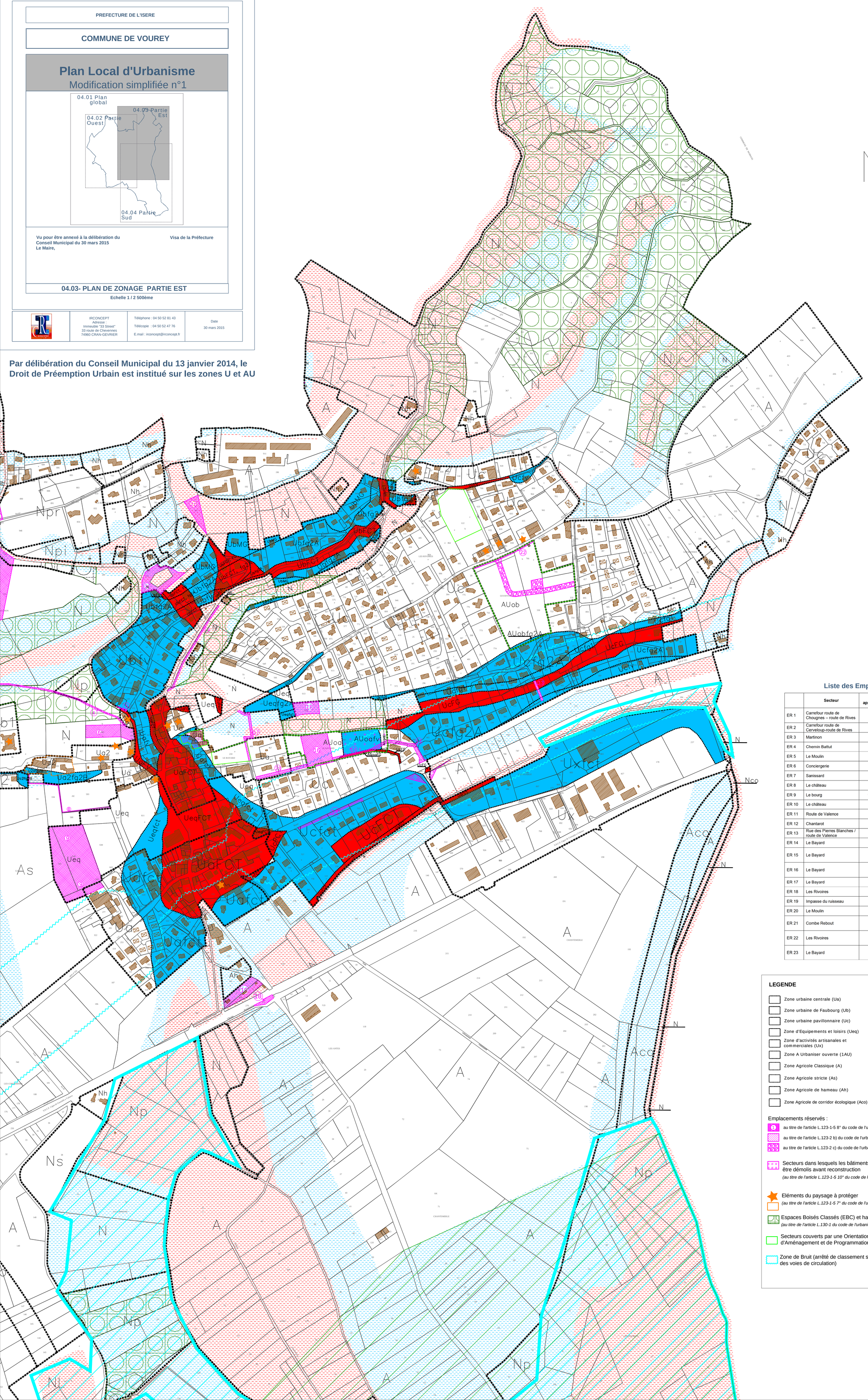

Liste des Emplacements Réservés

	Secteur	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
ER 1	Carrefour route de Chougnes – route de Rives	2510 m²	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune
ER 2	Carrefour route de Cerveloup-route de Rives	244 m²	Aménagement de carrefour : visibilité	Commune
ER 3	Martinon	27 700m²	Création d'une zone de rétention d'eau	Commune
ER 4	Chemin Battut	1760 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 5	Le Moulin	42 m²	Aménagement de carrefour : visibilité	Commune
ER 6	Conciergerie	2553 m²	Aire naturelle de stationnement	Commune
ER 7	Sanissard	180m²	Création de places de stationnements	Commune
ER 8	Le château	544 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 9	Le bourg	12 550 m²	Création d'un équipement public	Commune
ER 10	Le château	2413 m²	Halte ferroviaire	Commune
ER 11	Route de Valence	614 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 12	Chantarot	561 m²	Aménagement de carrefour : visibilité	Commune
ER 13	Rue des Pierres Blanches / route de Valence	163 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 14	Le Bayard	605 m²	Création d'une voirie publique	Commune
ER 15	Le Bayard	660m²	Création d'une voirie de desserte pour une future opération	Commune
ER 16	Le Bayard	3500 m²	Création d'une aire de stationnements et d'une aire de loisirs	Commune
ER 17	Le Bayard	700 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 18	Les Rivoires	1294 m²	Agrandissement du cimetière	Commune
ER 19	Impasse du ruisseau	633 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER 20	Le Moulin	2085 m²	Gestion sécuritaire de la serve	Commune
ER 21	Combe Rebout	1200 m²	Piège à embâcles par rapport au risque torrentiel	Commune
ER 22	Les Rivoires	410 m²	Création d'un cheminement piéton sécurisé (3m de large)	Commune
ER 23	Le Bayard	600 m²	Aménagement et sécurisation de la voirie	Commune

LEGENDE

- Zone urbaine centrale (Ua)
- Zone urbaine de Faubourg (Ub)
- Zone urbaine pavillonnaire (Uc)
- Zone d'Equipements et loisirs (Ueq)
- Zone d'activités artisanales et commerciales (Ux)
- Zone A Urbaniser ouverte (1AU)
- Zone Agricole Classique (A)
- Zone Agricole stricte (As)
- Zone Agricole de hameau (Ah)
- Zone Agricole de corridor écologique (Aco)
- Zone Naturelle Protégée (Np)
- Zone Naturelle Classique (N)
- Zone Naturelle de Hameau (Nh)
- Zone Naturelle de Loisirs (Nl)
- Zone Naturelle de Stockage (Ns)
- Zone Naturelle corridor écologique (Nco)
- Zone Naturelle de protection immédiate d'un captage d'eau potable (Npi)
- Zone Naturelle de protection rapprochée d'un captage d'eau potable (Npr)
- Zone Naturelle de protection éloignée d'un captage d'eau potable (Npe)

Emplacements réservés :
- au titre de l'article L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme
- au titre de l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme
- au titre de l'article L.123-2 c) du code de l'urbanisme

Secteurs dans lesquels les bâtiments doivent être démolis avant reconstruction
(au titre de l'article L.123-1-5 10° du code de l'urbanisme)

Eléments du paysage à protéger
(au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés (EBC) et haies à créer
(au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme)

Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zone de Bruit (arrêté de classement sonore des voies de circulation)

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LA ZONE URBAINE
- Secteurs inconstructibles en application de l'art R123-11b du CU.
- Secteurs à constructibilité limitée en application de l'art R123-11b du CU.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LA ZONE NATURELLE ET AGRICOLE
- Secteurs inconstructibles en raison des risques naturels en application de l'art R123-11b du CU.
- Secteurs à constructibilité limitée en application de l'art R123-11b du CU.

Périmètre d'application du PPRI Isère aval

Autres informations à titre indicatif
- Constructions nouvelles absentes du cadastre (A titre indicatif)
- Zones humides